



Etude ADEME

« Le chauffage domestique au bois : marchés et approvisionnement¹ »

PORTÉ PAR DES APPAREILS PLUS PERFORMANTS, LE CHAUFFAGE AU BOIS SÉDUIT DE PLUS EN PLUS DE MÉNAGES

Le bois est un mode de chauffage qui séduit de plus en plus de particuliers : 7,4 millions de ménages français se chauffent aujourd'hui au bois, contre 5,9 millions en 1999. La consommation en bois est, quant à elle, restée stable, grâce notamment à l'amélioration des performances énergétiques des appareils mis sur le marché. Le parc domestique de chauffage au bois doit néanmoins poursuivre son renouvellement, les appareils anciens (antérieurs à 2002) et les foyers ouverts, peu efficaces et polluants, étant encore très présents.

Plus d'utilisateurs mais moins de bois consommé

Première source d'énergie renouvelable consommée en France, le bois doit fortement contribuer aux objectifs climatiques et énergétiques du pays avec l'objectif, notamment, de porter à 9 millions le nombre de logements chauffés au bois d'ici 2020, à consommation constante. Selon l'étude « **Le chauffage domestique au bois : marchés et approvisionnement** », ils sont aujourd'hui 7,4 millions de Français à se chauffer au bois, contre 5,9 millions en 1999.

Depuis 1999, le volume de bûche consommé stagne, la consommation moyenne en stères évoluant de 8,6 à 7,5 stères par ménage. Cette baisse est due à une meilleure isolation des logements et à un meilleur rendement des appareils utilisés, des équipements de plus en plus performants étant apparus depuis 10 ans. Toutefois, quelques disparités régionales sont à noter : si la consommation a fortement diminué dans le Grand Est (de 12,2 stères par ménage à 8,6), elle s'est stabilisée dans les zones méditerranéennes (de 6,3 à 6,1) et a augmenté sensiblement dans le Centre-Nord (de 6 à 8,1) régions où la part de foyers utilisant le bois comme mode de chauffage principal a nettement augmenté.

Le bois, une source d'énergie qui tend à s'imposer

Durant ces douze dernières années, le bois est devenu une énergie à part entière, son utilisation comme source principale d'énergie passant de 30 à 50 % des utilisateurs. Parmi eux, près de la moitié se chauffent aujourd'hui uniquement au bois.

Aujourd'hui, les utilisateurs du chauffage au bois sont des ménages plutôt âgés (une majorité a plus de 50 ans), de catégorie socio-professionnelle supérieure à la moyenne et résidant en zone rurale ou périurbaine. 78 % sont propriétaires de leur logement. Les profils sociodémographiques varient en fonction des usages : en chauffage principal, il s'agit plutôt de familles jeunes aux revenus modestes vivant en milieu rural tandis que le chauffage plaisir séduit davantage les urbains, en majorité retraités, aux revenus élevés. Donnée intéressante, les utilisateurs s'étant équipés d'appareils de chauffage depuis 2007 sont jeunes, plutôt issus de la classe moyenne et utilisent davantage le bois en énergie

¹ Etude réalisée pour le compte de l'ADEME par Solagro, Biomasse Normandie, BVA et Marketing freelance téléchargeable sur www.ademe.fr
www.ademe.fr / Twitter : @ademe et @ecocitoyens
Blog [ADEME Presse](http://ADEME.Presse)

principale, principalement pour faire des économies.

Plusieurs facteurs ont contribué à placer le bois comme source d'énergie principale au sein des maisons individuelles : l'apparition d'appareils de chauffage plus efficaces, la compatibilité des appareils avec la performance énergétique des logements et l'augmentation du prix des énergies. Pour les utilisateurs, le bois fournit une chaleur agréable (cité par 63% des utilisateurs), est un mode de chauffage peu onéreux (52% des utilisateurs) et écologique (40%). Si le prix moyen du bois a augmenté en raison principalement de la professionnalisation des approvisionnements et de la demande en bûches de 50 cm, ce qui nécessite une opération de coupe supplémentaire, il reste compétitif, vis-à-vis de l'électricité, du fioul et du gaz.

Les effets positifs du label Flamme Verte sur la performance des équipements

Grâce au label de qualité [Flamme Verte](#), lancé en 2000, les professionnels de la filière ont amélioré la performance des appareils individuels fermés. 60 industriels se sont ainsi engagés sur de meilleures performances énergétiques, une diminution des émissions de polluants (monoxyde de carbone et particules), un contrôle renforcé des performances annoncées et une communication plus large à destination du grand public (via le Syndicat des Energies Renouvelables).

Depuis 2000, les rendements des appareils sont passés de près de 50% à plus de 70% et les émissions de particules ont été divisées par 10 (entre un foyer fermé antérieur à 2000 et un appareil flamme verte 5 étoiles). Aujourd'hui, 70 % des appareils vendus en France sont porteurs du label.



La qualité du combustible, un critère à ne pas négliger

Si la bûche demeure le combustible le plus utilisé en chauffage domestique au bois (92 % des foyers), la dernière décennie a vu émerger une filière granulé : absente lors de l'enquête de 1999, elle représente aujourd'hui près 5 % du parc des appareils (220 000 appareils) et environ 530 000 tonnes de bois par an.

La qualité du combustible choisi n'est pas anodine, puisqu'elle impacte directement l'émission des polluants. Ainsi, l'utilisation d'un combustible trop humide a pour conséquence d'augmenter les émissions.

Les fournisseurs se sont mobilisés pour améliorer la qualité du combustible avec le développement de chartes bois bûches et la pratique du séchage. Les utilisateurs sont plus conscients de l'importance à accorder à la qualité du combustible choisi. En 2012, plus d'un ménage sur deux achète son bois, ce qui représente environ 50% des volumes consommés. Par ailleurs, ils font davantage appel à des circuits professionnels pour être livrés (légère augmentation depuis 2000).

Un renouvellement nécessaire du parc d'appareils de chauffage au bois

Le parc d'appareils au bois se renouvelle : 28% de ces appareils ont ainsi moins de 5 ans. Mais la marge de progression demeure importante, puisque 50 % des utilisateurs ont un appareil de plus de 10 ans ou un foyer ouvert, plus « énergivore » et sont donc susceptibles de modifier leur équipement actuel, ce qui représente un marché potentiel de 3,3 millions d'appareils à changer.

Pour l'ADEME, le développement du bois comme source d'énergie pour la production de chaleur doit se poursuivre en veillant à l'utilisation de combustibles appropriés et de techniques efficaces à haute performance environnementale. En effet, en raison de la présence encore importante dans le parc domestique d'appareils anciens (datant d'avant 2002) et des foyers ouverts, le chauffage au bois peut, en période hivernale, dans certaines régions, contribuer fortement à la pollution atmosphérique.

Pour améliorer l'impact environnemental du chauffage au bois, et en priorité dans les régions concernées par un plan de protection de l'atmosphère et dans les zones sensibles au sens des Schémas Régionaux Climat Air Energie), l'ADEME recommande, pour le parc résidentiel, de réduire l'usage des appareils individuels les plus émetteurs de polluants, en visant leur remplacement par les équipements les plus performants, porteurs du label Flamme Verte ou présentant des performances équivalentes.

Professionnels de la filière et pouvoirs publics doivent poursuivre le travail de pédagogie engagé sur les bonnes pratiques en matière d'utilisation de leur équipement de chauffage et le choix du combustible notamment.

**FOCUS SUR UNE OPERATION EXEMPLAIRE :
LE FONDS « AIR BOIS » DE LA VALLEE DE L'ARVE**

*Comme beaucoup de vallées de montagne, la vallée de l'Arve est exposée à la pollution de l'air. Sa topographie encaissée et sa météorologie, ainsi que la concentration des activités humaines favorisent l'accumulation de polluants, notamment en hiver. Face à ce problème de santé publique, un **Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)** initié par l'Etat a été élaboré et signé en février 2012. C'est dans ce cadre qu'a été mis en place, le **Fonds Air Bois**, destiné aux particuliers avec l'objectif de faciliter l'acquisition d'appareils de chauffage au bois plus performants pour, au final, améliorer la qualité de l'air, diviser par deux la facture énergétique des utilisateurs de bois et soutenir l'activité économique.*

*Lancée le 3 juin dernier, cette **opération pilote** doit permettre de moderniser le parc d'appareils de chauffage au bois individuels sur la Vallée de l'Arve. Dans cette vallée savoyarde qui compte 150 000 habitants répartis sur 41 communes, l'utilisation de chauffage traditionnel au bois-bûche est très répandue. Les appareils sont cependant pour la plupart anciens et présentent de faibles performances énergétiques et environnementales. L'objectif du programme est donc de soutenir l'installation de nouveaux équipements, avec des rendements énergétiques de 75 à 80 % et des émissions de substances polluantes de 10 à 50 fois moins importantes.*

*Le Fonds Air Bois pour la Vallée de l'Arve a été mis en place et est financé à parts égales par l'ADEME, les cinq communautés de communes, le Conseil général de Haute-Savoie et le Conseil régional Rhône-Alpes, pour une **enveloppe globale de 3,2 millions d'euros sur quatre ans** (800 000 euros par an). Il est destiné à soutenir le financement d'appareils de nouvelle génération grâce à une prime de 1 000 euros accordée uniquement pour les équipements **labellisés Flamme Verte 5 étoiles** ou équivalent, et dont les émissions de poussières sont inférieures à 50 mg/Nm3.*

***En septembre 2013, près de 200 dossiers avaient déjà été déposés.** Les demandes devraient aller croissantes à l'approche de l'hiver, d'autant que ce programme bénéficie d'une campagne de promotion dans les communes, à la radio, à la télévision et auprès des installateurs, qui en sont les ambassadeurs.*

[En savoir plus sur le Fonds Air Bois de la Vallée de l'Arve](#)

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr